

## Conférence de presse de François Mitterrand à l'issue du Conseil européen de Madrid (27 juin 1989)

**Légende:** Le 27 juin 1989, à l'issue du Conseil européen de Madrid, François Mitterrand, président de la République française, répond aux questions des journalistes sur la mise en oeuvre, dès le 1er juillet 1990, de la première phase de l'Union économique et monétaire (UEM) et sur le lancement d'une Conférence intergouvernementale (CIG) pour en préparer les étapes ultérieures.

**Source:** Conférence de presse du Président de la République à l'issue du Conseil européen de Madrid (27 juin 1989). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [01.09.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=70&K=1013579777&W=AUTEUR+PH+IS+%27mitterrand%27+AND+TEXTE+PH+WORDS+%27monnaie%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/conference\\_de\\_presse\\_de\\_francois\\_mitterrand\\_a\\_l\\_issue\\_du\\_conseil\\_europeen\\_de\\_madrid\\_27\\_juin\\_1989-fr-29496c8c-4606-4500-8b78-2635dc83595d.html](http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_de_francois_mitterrand_a_l_issue_du_conseil_europeen_de_madrid_27_juin_1989-fr-29496c8c-4606-4500-8b78-2635dc83595d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## Conférence de presse du Président de la République à l'issue du Conseil européen de Madrid (27 juin 1989)

[...]

Le point central a quand même été la continuation de la mise en oeuvre de l'Union économique et monétaire, assurément. Mais enfin, d'autres discussions non indifférentes ont eu lieu. A vous d'attirer mon attention là-dessus et je vous répondrai au moment où vous le ferez, sans vous entretenir de sujets qui paraissent très secondaires.

Q . *Votre commentaire sur les résultats de ce Sommet ?*

R . Sur ce problème central de l'Union économique et monétaire, quel est mon point de vue ? Mon point de vue, c'est qu'il convient de centrer exactement l'objet de la discussion. Et la portée du point de vue de la France, sur deux domaines qui ont été à l'origine de deux interventions que j'ai faites. La première, c'était la manière dont on définissait le rapport de la commission, le rapport Jacques Delors. Le texte initial était : « Qu'il répondait pleinement au mandat donné à Hanovre et qu'il représentait une bonne base pour la suite des travaux, et pour la définition d'un processus global qui conduirait par étapes à l'Union économique et monétaire ». J'ai estimé que cela n'était pas suffisant.

Et que si l'on adoptait cette thèse, cela voudrait dire que le rapport Delors était une base simplement pour une définition d'un processus global. Ce n'est pas le rapport Delors qui définit ce processus. J'ai demandé que cela fût corrigé. Cela a été accepté, je dois dire, plus commodément que je ne l'attendais. Et cela est devenu : « le Conseil européen considère que le rapport du Comité présidé par Jacques Delors qui définit un processus devant conduire par étapes à l'Union économique et monétaire », c'est ce rapport-là, « représente une bonne base pour la suite des travaux », point final, et non pas pour la définition d'un processus global, il la contient cette définition. Si on en accepte le rapport Delors, on accepte le processus. Cela a été accepté. Voilà la première observation.

La deuxième observation, c'est *in fine* de ce texte-là : un quatrième point indique que le Conseil européen demanderait aux instances compétentes, l'ensemble des comités, commissions et autres, qui sont intéressées par ces discussions :

a) d'adopter des dispositions nécessaires au démarrage de la première étape au 1er juillet 1990 (confirmation de ce que vous savez) ;

b) je lis le texte originel : « de réaliser les travaux préparatoires en vue de réunir une Conférence intergouvernementale pour établir les étapes ultérieures. Cette conférence se réunira une fois que la première étape aura commencé, et que les travaux préparatoires seront suffisamment avancés ».

Selon les thèses évidemment très différentes, pour ne pas dire antinomiques, de tel et tel membre du Conseil, notamment de la Grande-Bretagne, et d'autre part de ceux qui réagissent autrement, notamment de la France, une discussion s'est engagée. Je trouvais essentiellement que la notion de « travaux préparatoires suffisamment avancés » était présentée comme une condition préalable à la tenue d'une Conférence intergouvernementale. La deuxième condition était plus facile à atteindre puisque c'était la première étape, c'est-à-dire le 1er juillet 1990. Cela laissait exagérément le champ libre à ceux qui souhaitaient retarder la marche vers l'Union économique et monétaire car ils pourraient toujours considérer que les travaux n'ont pas suffisamment avancé. En somme, les uns voulaient enfermer dans une sorte de bon brouillard la notion de Conférence intergouvernementale, dont la réunion resterait soumise à des éléments d'appréciation absolument subjectifs, et les autres voulaient que des éléments objectifs puissent intervenir pour la réunion de cette Conférence intergouvernementale.

J'ai alors d'abord demandé que l'on fixât une date, puisqu'on en fixait une au début, on pouvait bien en fixer une à la fin, et que la fin après tout, la date, c'était bien celle du 31 décembre 1992, mais tout en précisant qu'à la fin décembre 92, il ne s'agit pas d'arriver au terme de tous les processus. Mais au moins d'avoir déjà

les conclusions de la Conférence intergouvernementale, c'est le minimum. Donc, c'est autour de la notion de Conférence intergouvernementale que s'est organisée la discussion.

C'était déjà considéré comme une grande concession, notamment par la Grande-Bretagne, que d'avoir accepté les termes « Conférence intergouvernementale » dans le communiqué. Un certain nombre de délégations étaient déjà tellement contentes de voir que la Grande-Bretagne avait fini par accepter ces termes qu'ils étaient peu regardants sur les conditions mises après coup sur cette notion vague de travaux préparatoires suffisamment avancés. Et moi, je n'étais pas le seul d'ailleurs, je ne m'en contentais pas. J'ai donc demandé que des précisions soient faites. Si ce texte n'était pas modifié, la France ne voterait pas. Beaucoup de délégations, elles s'en expliqueront elles-mêmes, ont pris position. La situation la plus commode, c'était naturellement d'accepter le compromis de la présidence espagnole dans sa définition initiale. Je ne pouvais pas m'en contenter, tout en étant d'accord, à la fois avec le travail accompli par la présidence espagnole et avec ses intentions qui sont claires, qui sont honnêtes, mais la forme me paraissait être encore un peu trop floue. Cela s'est terminé par l'adoption, par moi, d'un texte italien, que je n'ai pas ici, *stricto sensu*, mais qui note simplement « réaliser les travaux préparatoires en vue de réunir une conférence intergouvernementale, pour établir les étapes ultérieures, cette conférence se réunira une fois que la première étape aura commencé ». Et la fin du texte « dès que les travaux préparatoires seront suffisamment avancés » a été supprimée, pour que soit substituée au point de départ cette phrase, la notion que, après des travaux préparatoires adéquats, la conférence intergouvernementale se réunira sous une seule condition : quand la première étape aura commencé. Et pour que ce soit encore plus clair, j'ai indiqué au Conseil, que je trouvais ce texte bon, mais que, précaution supplémentaire, la France demanderait, après le 1er juillet 90, la réunion de cette conférence intergouvernementale.

Comme cela le débat aura forcément lieu. Mais enfin, la notion de conférence intergouvernementale est acceptée. Il ne fallait pas que ce progrès réel fût altéré par une trop grande imprécision quant aux conditions préalables à la tenue de cette conférence.

Voilà le sens du débat, cela peut paraître un peu procédurier mais je pense que vous êtes suffisamment exercés au tenue des Conseils européens pour savoir ce qu'il convient d'en penser.

D'autres débats ont eu lieu sur d'autres sujets mais la question qui m'a été posée, c'était celle-là, alors j'ai répondu.

*Q . Deux jours avant cette demande de la France de convoquer la conférence intergouvernementale, sera-t-elle assortie d'une date ou d'un calendrier ? Deuxième question, est-ce que vous considérez que l'adoption de ce texte par les Douze signifie que les Douze, et en particulier le Royaume-Uni sont d'accord pour aller vers une Union économique et monétaire qui implique une modification du Traité, donc des transferts de souveraineté ?*

R . Absolument pas. Les intentions britanniques sont claires : c'est le refus de tout abandon de souveraineté dans le domaine économique et monétaire. Donc le problème d'une réunion intergouvernementale se pose dans les termes suivants qui tiennent à la nature même des institutions européennes : pour réunir une réunion gouvernementale, il suffit d'une majorité relative.

Pour que les conclusions de cette réunion gouvernementale soient acceptées, il faut l'unanimité.

Donc, le premier point à acquérir, c'était la tenue de cette Conférence intergouvernementale. Mais pour que la volonté politique de la Communauté puisse s'affirmer, il ne fallait pas non plus laisser cette Conférence intergouvernementale au hasard de travaux imprécis qui seraient suffisamment avancés. C'est pourquoi, maintenant il est clair que la Conférence intergouvernementale pourra se réunir quand la première étape aura commencé, c'est-à-dire après le 1er juillet 1990, au bénéfice de travaux préparatoires qui devront être sérieux, bien entendu. Sans quoi, quand le travail n'est pas fait, on ne réussit pas. Mais il existe une très forte majorité de pays qui veulent cette Conférence intergouvernementale, et pour faciliter, disons, leur décision, j'ai déjà annoncé qu'au moins la France, mais elle ne serait pas la seule, le demanderait.

Donc, le problème de la Conférence intergouvernementale me paraît résolu ; elle aura lieu, à la majorité. Quant à ses conclusions, je ne saurais les préjuger, M. Lemaître. Il n'y a pas le moindre doute qu'un certain nombre de pays, en tout cas l'un d'entre eux, sont formellement hostiles à ce que la Conférence intergouvernementale procède à des décisions de caractère, caractère transfert de souveraineté à la Communauté européenne, et il est absolument clair aussi que la Conférence intergouvernementale se réunira sans l'assentiment général. Quant à la conclusion des travaux de la conférence, il est prématuré d'en parler. Je n'ai qu'un seul exemple dans l'esprit, c'est celui que nous avons vécu à Milan et Luxembourg. C'est une Conférence intergouvernementale qui, avec exactement les mêmes oppositions, aboutit à l'Acte unique. Cela a été très difficile. On n'était même pas sûr à Milan d'avoir réussi. Il a fallu aboutir à Luxembourg et ce n'est qu'à la dernière minute, c'est-à-dire à une heure plus tardive qu'à celle où nous parlons aujourd'hui, vous vous en souvenez sans doute, que l'on a pu obtenir l'accord de la Grande-Bretagne, étant entendu que le Danemark avait également des objections de caractère institutionnel propre au Danemark qu'il a dû résoudre par un référendum, vous vous en souvenez, par la suite.

Donc, vous pouvez estimer que le processus de l'Acte unique ressemble étrangement au processus qui s'annonce, je ne dis pas forcément à sa conclusion car je n'en sais rien. Mais le processus est pratiquement le même, rien ne pourra empêcher la tenue de cette Conférence intergouvernementale, elle sera décidée, voilà mon pronostic, à la majorité. Ses travaux seront acceptés par tous ou pas, on peut penser qu'ils ne le seront pas mais que finalement le problème politique de l'unité de l'Europe et de l'isolement de certains des pays qui la composent aujourd'hui pourrait poser une difficulté de même nature que celle qu'on a connue à Luxembourg en 1985 et qui s'est terminée heureusement pour l'Europe. Voilà le point où nous en sommes.

*Q. Monsieur le Président, est-ce que les conclusions du Sommet de Madrid sont de bonnes bases de travail pour la présidence française, est-ce qu'elles permettront de marquer des progrès, de faire avancer ce qui a été commencé ici ?*

R. C'est-à-dire que ce n'est pas du même domaine parce que les décisions prises sur l'Union économique et monétaire nous renvoient au 1er juillet 1990, comme on pouvait le prévoir, on ne pouvait pas faire moins, ni plus, c'était tenu dans des lignes étroites, de toute manière ce processus ne pouvait pas commencer avant cette date. Il y aura un bout de temps, six mois, que la présidence française aura cessé. Donc, c'est le 1er juillet 1990 que le processus Conférence intergouvernementale peut commencer.

Quant à l'appréciation des travaux pour ceux qui sont franchement pour aller de l'avant, on n'a pas besoin d'un an, d'ici le 1er juillet 1990, pour mener à bien ces travaux, pour savoir ce qu'on veut, tout le monde le sait déjà d'ailleurs, quel peut être le contenu d'un accord économique et monétaire : monnaie commune, banque centrale. Donc, on n'a pas besoin de beaucoup de travaux, on saura le 1er juillet 1990, si certains veulent bloquer ces travaux, et estimer du même coup puisqu'ils les auront bloqués qu'ils ne sont pas suffisamment avancés pour passer à la Conférence intergouvernementale. C'est pourquoi, il fallait absolument que ces termes pussent sauter du communiqué, ce qui est fait. Mais comme déjà la France a annoncé, elle ne sera pas la seule, qu'elle demandera cette Conférence gouvernementale dans le deuxième semestre 90, il faudra bien qu'on se prononce. On peut être assuré, à l'heure où je m'exprime qu'une large majorité de pays membres de la Communauté souhaiteront décider de la tenue de cette conférence.

*Q. Est-ce qu'au cours de cette conférence de Madrid, on est passé vraiment près du clash avec la Grande-Bretagne ou bien est-ce que c'est une fausse impression ?*

R. Oh, mais on passe près du clash chaque fois qu'il y a une décision importante à prendre. On est passé près du clash à Fontainebleau, et puis finalement, il n'y a pas eu le clash final. On est passé près du clash, je viens de le rapporter à Luxembourg en 85, finalement, il n'a pas eu lieu, et puis on est passé près du clash à Hanovre. C'est d'ailleurs des décisions d'Hanovre que découle la discussion d'aujourd'hui puisque le rapport Delors est né des décisions d'Hanovre, c'était contredire Hanovre que de ne pas aller dans le sens de la construction de l'Europe économique et monétaire. Donc, nous avons frôlé le clash de la même manière, mais là nous sommes obligés d'étaler les conclusions à venir dans la période qui nous sépare du 1er juillet 90, je pourrai vous répondre à ce moment-là.

*Q. Est-ce que grâce à l'accord intervenu aujourd'hui, les réserves que nous avons cru sentir à propos de la mise en marche de la libre circulation des capitaux en juillet 90 sont tombées ?*

R. A partir du moment où il y a une suite, moi je ne fais pas d'objection au 1er juillet 90. Le 1er juillet 90 a été accepté par la France dans l'idée qu'il y aurait d'autres étapes. Si ça devait s'arrêter là, la construction européenne qu'est-ce que nous aurions fait, une Europe de libre-échange, et rien d'autre ; or, la Communauté européenne, c'est tout autre chose, c'est pour refuser une acception d'une Europe de libre-échange que j'ai fait savoir que si l'on ne poursuivait pas, au-delà du 1er juillet 90, l'Union monétaire, nous considérons que les dés étaient pipés et que chacun pouvait reprendre ses billes. Bon, dès lors qu'il est admis que le rapport Delors, il est dit, pardonnez-moi de le rappeler, mais c'est très important : « le Conseil européen considère que le rapport du Comité présidé par Jacques Delors », mon adjonction : « qui définit un processus global devant conduire par étape à l'Union économique et monétaire, répond pleinement au mandat donné à Hanovre et représente une bonne base pour la suite des travaux », ce qui veut dire clairement qu'il y aura d'autres étapes. A partir de là, M. Dauvergne, mon objection tombe.

[...]

*Q. C'est contrainte et forcée que Mme Thatcher a fini par adopter le texte de Madrid ?*

R. C'est sûr que Mme Thatcher s'en tenait, ce qui était une position commode, ce qui était déjà une concession de sa part, il faut le reconnaître, s'en tenait au texte de la présidence, au compromis de la présidence. C'était une concession de sa part dans la mesure où elle avait admis les mots « Conférence intergouvernementale » qui supposait d'autres étapes, c'est vrai. Mais elle rattrapait cette concession par son acceptation enthousiaste, en somme, des termes « travaux préparatoires suffisamment avancés » car cela nous privait en somme de toute référence précise. Donc, ce texte de la présidence a été, comme je viens de vous le dire, modifié dans des conditions suffisamment raisonnables pour qu'elle borne son opposition à une déclaration de principe sur l'attitude britannique. A quoi s'est ajoutée ma propre réflexion sur l'annonce que la France, elle, demanderait après le 1er juillet 90 la tenue de la Conférence intergouvernementale. C'est ça le noeud de ce débat-là, bien d'autres choses ont été dites qui méritent d'être commentées, et vous êtes des journalistes spécialisés dans ces domaines, vous connaissez admirablement ces problèmes, vous ferez vous-même la part des choses.

*Q. Comment expliquez-vous, comment analysez-vous que Mme Thatcher ait fini par accepter ce terme et ce processus de Conférence intergouvernementale, est-ce que vous croyez qu'elle ne veut pas être isolée ?*

R. Je pense que la Grande-Bretagne ne désire pas être isolée, et d'autre part, je ne cherche pas, ni personne, à l'isoler. Simplement, il faut raisonnablement considérer que l'Europe ne sera pas sans rien. Je pense que ce problème d'isolement que personne ne désire est apprécié par elle comme par nous, il y a des limites à ne pas dépasser. Mais je pense aussi, parce que Mme Thatcher est une personne très estimable, qui sait ce qu'elle veut et qui connaît en même temps les procédures et l'usage du vocabulaire. A compter du moment où il y avait des travaux préparatoires, une fois que la première étape sera commencée et que les travaux préparatoires seront suffisamment avancés, tout cela à l'appréciation du client, elle devait penser que ce serait suffisant pour qu'on en reparle pendant quelques années.

*Q. Elle accepte les amendements justement ?*

R. Eh bien, elle a accepté, oui, elle a accepté puisqu'elle n'a pas dit non. Elle a accepté l'amendement de M. Andreotti. M. Andreotti a repris ma propre proposition en arrêtant la notion de travaux préparatoires suffisamment avancés, de travaux adéquats qui sont indispensables cela rendait tout à fait plausible la tenue de la Conférence intergouvernementale après étude sérieuse. Mais l'étude sérieuse ne sera pas, elle, livrée à la seule attitude de chacun des Douze, elle sera proposée par la France et sans doute d'autres délégations et elle sera soumise à un vote à la majorité. Si ce n'est pas en 1990, ce sera début 91, moi je ne suis pas maître de l'emploi du temps, ça dépendra de la présidence du moment. Il est certain que le problème de la Conférence intergouvernementale retenu dans son principe ici, sera mis aux voix au sein du Conseil européen, et il est certain dans l'état actuel des choses tel que je puis en juger, qu'il y aura une majorité, et

même une très nette majorité.

*Q. La question de sentir qu'il y a deux opposants après ce Conseil, c'est de savoir si, après Madrid, il y a un seul modèle, ou plusieurs modèles d'Union monétaire si le rapport Delors est une bonne base ou la bonne base ?*

R. Là, c'est une discussion qui a eu lieu. Je vois que les débats internes du Conseil sont poreux mais c'est une discussion qui n'avait aucun intérêt, aucun intérêt pour moi je veux dire, qui n'ai pas pris part à ces discussions et j'ai trouvé excellente la proposition de Felipe Gonzalez « qui représente une bonne base ». Ce rapport représente une bonne base mais on fait pas état d'une autre base, donc c'est celle-là, elle est bonne, cela me suffit.

[...]

*Q. Monsieur le Président, vis-à-vis de la Grande-Bretagne, pensez-vous que la livre sterling va rejoindre le SME et quel serait d'après vous un délai raisonnable ?*

R. Il m'a semblé que Mme Thatcher l'avait annoncé, mais j'ai dit il m'a semblé. Alors je pense que cela devrait se faire, mais pour le reste, je n'en sais rien.

*Q. Il n'y a pas d'engagement de sa part ?*

R. Il m'a semblé qu'il y avait un engagement, une indication, je ne sais pas quel mot employer.

*Q. Monsieur le Président, est-ce que vous n'avez pas le sentiment que c'était deux conceptions quasi idéologiques de l'Europe qui s'affrontaient à Madrid ?*

R. Absolument, c'est plus qu'une impression, Monsieur !

*Q. Monsieur le Président, est-ce que malgré tout, ce Sommet de Madrid restera dans votre souvenir comme un Sommet réussi où les questions monétaires par exemple, auront fondamentalement progressé ?*

R. Ah oui ! Je pense que c'est un Sommet réussi. Chacun pourra dire il n'est pas réussi autant que je l'aurais voulu. C'est le cas chaque fois. Mais c'est un Sommet réussi dans mon sens. Sur le plan économique et monétaire dans la mesure où maintenant la tenue d'une Conférence intergouvernementale me paraît certaine. Or, une Conférence intergouvernementale est nécessaire si l'on veut passer d'un Traité à l'autre. Donc, je crois que c'est le seul point central. Je pense que cela c'est un point acquis, je ne vois pas comment on pourrait l'empêcher désormais, et dans un délai raisonnable.

[...]